

**NOTICE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES**

En application des articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation

**QUEL EST CE DOCUMENT ET POURQUOI VOUS A-T-IL ÉTÉ REMIS ?**

Vous vous apprêtez à conclure avec un professionnel un contrat à titre onéreux.

Préalablement à la conclusion effective de ce contrat, le professionnel vous remet le présent document d'information résumant les caractéristiques essentielles du contrat que vous allez conclure avec celui-ci.

Cette remise d'informations vous permet de prendre connaissance des termes du contrat que vous allez conclure avec le professionnel et de vous renseigner sur les différentes clauses, avant la signature effective.

Vous pouvez adresser vos questions à votre Conseiller référent ou bien à l'adresse de contact mentionnée ci-après.

**INFORMATIONS SUR LE PROFESSIONNEL**

Donnée	Information
Dénomination	<b>OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP)</b>
Forme	Société à Responsabilité Limitée au capital de 200.000,00 €
Siège	29 rue des Thermes - 95880 ENGHIEEN LES BAINS
Coordonnées	<a href="mailto:contact@cabinet-osp.fr">contact@cabinet-osp.fr</a> - 01 34 27 76 34
Immatriculation	RCS de Pontoise n°843 261 595

La Société **OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP)** exerce de manière habituelle le Conseil en Gestion de Patrimoine, et pratique à ce titre l'activité réglementée d'Agent Immobilier, pour lequel le Client Consommateur fait intervenir le professionnel.

Donnée	Information
Carte n°	CPI 7501 2019 000 042 034
Délivrée par	Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise
Application	Transaction sur immeubles et fonds de commerces
Garanties	Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière par Lloyd's Insurance Company SA (AMA 5319), société d'assurance de droit belge dont le siège social est situé Bastion Tower, Marsveldplein 5 - 1050 BRUXELLES, sous le contrat HYAIF16ADLARG-2000, souscrit par l'intermédiaire de Hyalin Assurances (marque de PROGEAS SAS), 9 avenue Raymond Manaud, Immeuble Tasta C4.3 - 33520 BRUGES
Autorité de contrôle	Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) Site internet : <a href="https://economie.gouv.fr/dgccrf/dgccrf">https://economie.gouv.fr/dgccrf/dgccrf</a>
Médiateur	ANM Conso - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES Site internet : <a href="https://anm-conso.com">https://anm-conso.com</a>



## **INFORMATIONS CONTRACTUELLES**

Le Mandat envisagé sera consenti selon les charges et conditions figurant ci-après. La durée du Mandat et la faculté de révocation sont expressément indiquées et visées sur le présent document.

La Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) devra faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de parvenir à la recherche du bien, objet du futur Mandat. À ce titre, elle effectuera toutes les analyses de marché, études économiques et fiscales de tout bien répondant aux critères de recherche du Client, les lui présentera et organisera les rendez-vous nécessaires en présence du Client en vue de réaliser le projet d'investissement immobilier.

La Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) devra également mettre en place un accompagnement du Client par la délivrance de conseils personnalisés sur les options juridiques et fiscales liées à l'Opération et ses conséquences.

Le Mandat envisagé sera conclu pour une durée ferme de 3 mois, par dérogation à l'article 2004 du Code civil. Passé cette période d'engagement, les Parties pourront mettre fin au Mandat moyennant un préavis de 15 jours. La durée maximale du Mandat ne pourra dépasser 15 mois.

En rémunération de l'exécution de sa Mission, la Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) percevra les honoraires suivants : 10,00 % TTC du montant total du prix négocié du bien TTC. À cette rémunération est comprise la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au taux légal en vigueur au jour de la signature de l'acte d'acquisition, redevable par le débiteur de la Commission (le Client). Cette rémunération sera payable à la conclusion effective de la transaction immobilière du bien objet du Mandat, constatée dans un seul acte écrit signé par le vendeur et l'acquéreur, conformément aux dispositions de l'article 74 du décret 72-678 du 20 juillet 1972.

## **DROIT DE RÉTRACTATION**

Le Mandat envisagé est signé « hors établissement », à distance par le recours à une signature électronique. Vous pourrez vous rétracter de ce Mandat pendant un délai de 14 jours après la signature du Mandat ou renoncer à ce droit pour demander l'exécution immédiate du Mandat.

Pour exercer ce droit de rétractation, vous pouvez notifier la Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) en renvoyant le coupon de rétractation attaché au Mandat signé, ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant votre volonté. Cette rétractation peut être transmise par courrier à l'adresse du siège de la Société ou par courrier électronique. Vous n'avez pas à justifier des motifs de votre rétractation.

## **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) traite des données à caractère personnel. Les données peuvent inclure, sans que cette liste ne soit limitative : des informations sur l'état civil, des adresses postales, des adresses électroniques, des numéros de téléphone, des photos, plans et géolocalisations de biens.

Conformément aux dispositions du RGPD, le Client est informé que la Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) collecte, traite et conserve des données à caractère personnel dans le cadre de ses activités. Cette collecte, le traitement et la conservation de ces données visent à garantir le respect de nos obligations en termes de



lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et vise à garantir l'adéquation de nos conseils et recommandations au regard de la situation personnelle de nos clients.

Certaines données à caractère personnel concernant le Client pourront être transmises aux notaires, aux co-contractants, aux organismes financiers et aux différents partenaires de la Société OBJECTIF SOLUTION PATRIMONIALE (OSP) dans le seul objectif de garantir la bonne réalisation de l'investissement immobilier du Client.

Ces données à caractère personnel seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de 5 ans conformément aux dispositions de l'article L. 651-12 du Code monétaire et financier, et pendant 10 ans en ce qui concerne les noms et adresses des Clients selon les dispositions du décret 72-78 du 20 janvier 1972.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de ses données à caractère personnel traitées. Il peut demander leur effacement, leur portabilité ou exercer son droit à opposition dans les conditions prévues par le RGPD.